

Hôtel du Gouvernement -- 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Office fédéral de la communication
M. Martin Dumermuth
Directeur
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

BAKOM	
21. FEB. 2008	
Reg. Nr.	
DIR	Kopie
BO	
RTV	α my
IR	
TC	
AF	
FM	

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 19 février 2008

Consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision

Monsieur le Directeur,

Le Gouvernement jurassien a examiné attentivement les différents dossiers de candidature à l'obtention des concessions radio et TV dans l'Arc jurassien.

En préambule, le Gouvernement observe que, depuis quelques années, le paysage médiatique régional s'est considérablement transformé. Parmi les faits marquants, nous retenons l'apparition de nouveaux médias, liés en particulier à Internet mais pas seulement (TV et radios locales, journaux gratuits, sites Internet), la concentration des médias « traditionnels » (fusion du Pays et du Démocrate pour donner naissance au Quotidien Jurassien, rapprochement de l'Express, de l'Impartial et du Journal du Jura, et des radios régionales RFJ, RJB et RTN), la convergence des différents médias vers le multimédia (journal qui anime un site d'information, radio qui produit des images vidéo...), l'émergence d'acteurs étrangers, et enfin la création de groupes de presse « multi médias » (à l'image du groupe Gassmann à Bienne, actif à la fois dans la TV, la radio et la presse écrite).

Cette dernière évolution vers la création de groupes « multi médias » fait l'objet d'interprétations diverses. Certains estiment qu'elle peut conduire à un appauvrissement du paysage médiatique. Le Gouvernement pense au contraire que dans une région comme l'Arc jurassien, au potentiel économique limité, c'est plutôt le morcellement et la dispersion des forces qui conduira à l'affaiblissement de l'ensemble des acteurs et, au final, à une diminution de la diversité médiatique.

La nouvelle LRTV a d'ailleurs expressément tenu compte de cette évolution, puisque le législateur a prévu la possibilité de confier deux concessions radios et deux concessions TV à un même prestataire.

Concessions radios

La concession l'Arc jurassien avec quote-part n'étant sollicitée que par un seul candidat, nous ne nous y attarderons pas.

Pour la concession II Arc jurassien sans quote-part de la redevance, le Gouvernement jurassien se prononce en faveur du projet ARC FM SA, déposé par M. Pierre Steulet.

Le Gouvernement retient en particulier les éléments suivants :

- à partir du moment où l'Ofcom met au concours deux nouvelles concessions dans l'Arc jurassien (une radio et une TV), sur un marché publicitaire déjà largement saturé et qui n'a donc pas un potentiel de croissance significatif, se pose la question de la viabilité économique de la future radio régionale. De ce point de vue, le projet ARC FM est solide. En 25 ans d'activité dans les médias, l'actionnaire principal a acquis une grande crédibilité dans la région. Le fait de lui confier la deuxième concession assure que le nouveau programme ARC FM se positionnera dans un créneau complémentaire aux trois stations existantes, s'adressant à un public et à des annonceurs différents. La diversité est donc garantie et le risque écarté de voir deux radios concurrentes s'affaiblir mutuellement, au détriment de la qualité radiophonique et, finalement, des auditeurs ;
- ARC FM pourra émettre rapidement dans toute la région, sur la base de l'infrastructure déjà existante. Les investissements nécessaires pour installer de nouveaux émetteurs sont raisonnables. A très court terme, la couverture de l'ensemble du territoire est garantie. Par ailleurs, le projet présente une stratégie orientée « Arc jurassien », qui est de nature à renforcer la cohésion de la région souvent qualifiée de cloisonnée ;
- le projet ARC FM présente un concept d'information attractif et nettement plus ambitieux que son concurrent. Une rédaction indépendante sera créée, elle pourra bénéficier des synergies avec les autres radios régionales ;
- le Gouvernement jurassien est attaché au maintien d'acteurs économiques forts dans la région. La question aujourd'hui n'est plus de se disputer le leadership régional, mais bien de mettre en place les structures qui permettent, à terme, de conserver des centres de compétences et de décision dans la région. L'octroi de la concession à ARC FM va dans ce sens.

En résumé, le projet ARC FM nous paraît être le plus solide financièrement, celui aussi qui offre les meilleures garanties de diversité et de qualité des programmes. En outre, il permettra d'éviter la dispersion des forces et des moyens, qui affaiblirait l'ensemble des médias régionaux et mettrait en péril leur indépendance, voire leur survie, à moyenne échéance. .

Concessions TV

Après un examen détaillé des deux dossiers de candidature, le Gouvernement jurassien apporte son soutien au projet ARC TV, déposé par P. Seulet et F. Bernasconi et Cie SA.

Certains arguments qui militent en faveur de ce projet rejoignent ceux déjà évoqués ci-dessus pour les concessions radio. Le Gouvernement souhaite insister sur trois points en particulier.

- Le projet ARC TV présente une logique clairement orientée « Arc jurassien », dans laquelle les trois régions que sont le canton de Neuchâtel, le canton du Jura, et le Jura bernois, sont considérées comme ayant la même importance. Des studios seront implantés à différents endroits stratégiques, reliés par la fibre optique et le système « link » déjà opérationnel aujourd'hui pour les radios régionales. Les conditions techniques, notamment pour réaliser

des émissions en direct dans les différentes régions, sont donc optimales et les moyens mobiles ultraperformants seront mis à disposition des journalistes. Ce dispositif permettra de prendre parfaitement en compte les particularités et intérêts de chaque région, en particulier du Jura bernois également couvert par une deuxième concession TV ;

- tout en conservant leur indépendance rédactionnelle, radios et télévision régionale devront collaborer pour dégager rapidement une rentabilité suffisante. Les synergies seront notamment possibles dans les domaines techniques, de la formation du personnel, de l'acquisition d'infrastructures ou de locaux, de l'animation de sites web, ou encore de la publicité (produits « cross-médias »). Le projet ARC TV offre un meilleur potentiel dans ce domaine ;
- ARC TV propose un programme plus étoffé et plus attractif, notamment dans la couverture de l'information et du sport régional. Les journalistes et animateurs bénéficieront des conditions de la Convention collective de travail en vigueur dans la branche.

Pour conclure, le projet ARC TV nous paraît être celui qui offrira la couverture télévisuelle la plus équilibrée au sein des différentes régions couvertes par la concession, avec un programme plus attractif que celui présenté par le projet concurrent. Les collaborations avec les autres médias audiovisuels seront facilitées, ce qui augmentera la qualité générale des programmes proposés aux téléspectateurs et auditeurs.

Le Gouvernement jurassien vous remercie de l'attention que vous porterez à sa prise de position et vous adresse, Monsieur le Directeur, ses salutations respectueuses.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Elisabeth Baume-Schneider
Présidente



Sigismond Jacquod
Chancelier d'Etat

